

Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

À l'attention
des partis politiques
des associations faîtières des
communes, des villes et des régions de
montagne
des associations faîtières de l'économie
des milieux concernés

Le 1^{er} février 2021

18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Projet 3 : Loi fédérale portant révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelles (avant-projet)

Madame, Monsieur,

Sur proposition de sa Commission des affaires juridiques (CAJ-E), chargée de l'examen préalable, le Conseil des États a décidé, le 9 juin 2020, de biffer les dispositions concernant le droit pénal relatif aux infractions sexuelles du projet d'harmonisation des peines (18.043), encore pendant, afin que les conseils puissent les traiter dans le cadre d'un projet distinct.

La CAJ-E a ensuite chargé l'administration fédérale d'élaborer, en vue d'une consultation, un avant-projet portant sur le droit pénal relatif aux infractions sexuelles qui reprenne plusieurs points du projet de révision original et les intègre dans le droit en vigueur en suivant une approche globale. À sa séance des 28 et 29 janvier 2021, la commission a décidé d'ouvrir une procédure de consultation concernant ces propositions. Par la présente, nous vous soumettons donc l'avant-projet susmentionné, assorti de variantes, et un rapport explicatif, sur lesquels vous avez la possibilité de vous prononcer **d'ici au 10 mai 2021**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj/vernehmlassung-rk-s-18-043>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#PK>

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral de la justice (OFJ).



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir, dans la mesure du possible, votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti :

christine.hauri@bj.admin.ch

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, veuillez prendre contact avec Mme Christine Hauri, chargée du dossier à l'OFJ (tél. 058 465 15 17), ou avec Mme Simone Peter, secrétaire des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 47).

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Beat Rieder
Président de la commission